

Avant de commencer vos travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme. Selon l'importance des travaux que vous prévoyez, il vous faudra déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable.

Les règles relatives à l'urbanisme et ses autorisations inhérentes permettent de vérifier la conformité de vos travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

**Pour déposer en direct votre PC (Permis de Construire), votre DP (Déclaration Préalable) ou votre AT (Autorisation de Travaux), merci d'utiliser la plateforme Geosphere :**

<https://paysdelor.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

**Fiches pratiques de service-public.fr**

**Communications électroniques (téléphone, internet, télévision)**

**Contrat de communications électroniques**

Conclusion

Exécution et évolution

Résiliation

**Téléphonie mobile**

Portabilité du numéro

Perte

Vol

**Questions – Réponses**

- Démarlage téléphonique abusif, spam vocal ou par SMS : que faire ?
- Comment saisir le médiateur des communications électroniques ?
- Téléchargement illégal (Arcom) : quelles sont les règles ?

Toutes les questions réponses

**Pour en savoir plus**

- Mobile, fixe, accès à internet : vos recours  
Source : Institut national de la consommation (INC)
- 33 700 (lutte contre les spams vocaux et SMS)  
Source : Association française du multimédia mobile (AFMM)
- Comment avoir accès à internet dans son nouveau logement ?  
Source : Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes (Arcep)
- Téléphonie mobile : l'itinérance internationale (roaming)  
Source : Institut national de la consommation (INC)
- Le dégroupage  
Source : Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes (Arcep)
- Comment conserver son numéro fixe lors d'un changement d'opérateur ?  
Source : Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes (Arcep)

**Où s'informer ?**

- En cas de réception d'un SMS abusif ou d'un spam vocal sur votre mobile :

**33 700 – Spam vocal ou par SMS**

**Par SMS**

**33 700**

Permet de signaler un numéro de téléphone envoyant des spams

Gratuit pour les clients Bouygues Telecom, Orange, SFR, NRJ Mobile, Crédit Mutuel Mobile, CIC Mobile, Cofidis Mobile et Auchan Telecom.

- Pour toute information et en cas de litige :

**Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF)**

Si vous souhaitez signaler une difficulté rencontrée avec un commerçant

**Sur internet**

Vous pouvez utiliser le site [Signal Conso](#).

La DGCCRF et le commerçant concerné seront informés de votre démarche.

**Par téléphone**

**0809 540 550**

Numéro non surtaxé

Heures d'ouverture :

Lundi et mardi : de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h15

Mercredi : de 13h15 à 17h15

Jeudi : de 8h30 à 12h30

Vendredi : de 8h30 à 16h

**Par courrier**

DGCCRF – RéponseConso – BP 60 – 34935 Montpellier Cedex 9

- Pour toute information en cas de consommation transfrontalière en Europe :

[Centre européen des consommateurs France](#)

**Services en ligne**

- [Mettre en demeure son fournisseur d'accès à internet de fournir le service promis](#)  
Modèle de document
- [Demander une indemnité à son opérateur de téléphonie ou d'accès à internet](#)  
Modèle de document
- [Demander le rétablissement de sa ligne à la suite de son écrasement à tort](#)  
Modèle de document
- [Demander la résiliation de votre contrat de téléphonie ou internet aux torts de l'opérateur](#)  
Modèle de document
- [Résilier son contrat de communications électroniques suite à sa modification](#)  
Modèle de document
- [Résilier son contrat de communications \(internet, téléphonie, télévision\) pour un motif légitime](#)  
Modèle de document
- [Résilier son contrat de communications électroniques pour raison personnelle](#)  
Modèle de document
- [Résilier son abonnement télé par câble ou satellite suite à une modification de programme](#)  
Modèle de document
- [Contester une facture de téléphonie ou d'accès à Internet](#)  
Modèle de document
- [Demander à son opérateur une facture détaillée de ses communications](#)  
Modèle de document

**Textes de référence**

- [Réponse ministérielle du 3 mars 2020 relative à la fin des numéros surtaxés pour les services publics](#)

**Plus d'infos**



**Services techniques: Urbanisme**

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre

BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Reception du public en mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h ; mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00